

ACTION N°6

Impliquer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement

POURQUOI ?

L'extraction des matières premières et la fabrication des pièces représentent 15% de l'empreinte carbone d'un véhicule du Groupe en 2020, soit le deuxième poste après les émissions « du puits à la roue ». Impliquer ses 15 000 fournisseurs dans une démarche de réduction de l'empreinte environnementale constitue donc l'une des priorités de la stratégie climat de Renault Group. En 2020, il a été classé parmi les 7% d'entreprises les plus engagées dans l'animation de leur chaîne de valeur par *CDP Supplier Engagement Leaderboard*.

COMMENT ?

AXE 1

➔ Mise en place d'un système d'évaluation de l'empreinte CO_{2e} sur la base d'une enquête réalisée par un organisme externe accrédité *CDP Supply Chain*.

AXE 2

➔ Responsabilisation des fournisseurs sur des critères d'engagements RSE et évaluation de leur performance par un organisme externe.

AXE 3

➔ Identification des 6 commodités (matériaux et pièces) les plus carbonées et mise en place d'un plan d'actions conjointes avec les fournisseurs pour un process plus économe en gaz à effet de serre.

LES 6 AXES D'AMÉLIORATION PRIORITAIRES SUR LESQUELS RENAULT GROUP COLLABORE AVEC SES FOURNISSEURS

AXE 4

➔ Développement conjoint d'une politique de co-innovation pour inventer des technologies compatibles avec les futures réglementations et les attentes des consommateurs.

AXE 5

➔ Renforcement de l'approvisionnement local des usines.

AXE 6

➔ Mise en place d'un prix interne du carbone.

ET AU-DELÀ

30%

C'est l'ambition de réduction des émissions de CO_{2e}/kg sur la chaîne d'approvisionnement des pièces et matières d'ici 2030.

ERMA

Signataire en 2020 de l'Alliance européenne des matières premières (*European Raw Materials Alliance*), qui œuvre au développement d'une filière vertueuse.

33%

de matières recyclées dans la masse des nouveaux véhicules en 2030.